

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 57 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 36 Absent(s) : 15</i>
--	---	--

Date de convocation : 12 mars 2019

Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 18 mars 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-03-18-CC-7 :

Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Adhésion de Metz Métropole au Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz,
CONSIDERANT la collaboration de longue date entre Metz Métropole et l'Orchestre national de Metz, par laquelle l'Orchestre assure la partie musicale des ouvrages lyriques et chorégraphiques programmés à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
CONSIDERANT la volonté du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz de faire évoluer ses statuts, notamment d'étendre ses compétences et de modifier son objet pour y intégrer la participation au fonctionnement musical de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz afin de pérenniser la présence de l'Orchestre à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et de parfaire la collaboration entre les deux institutions,
CONSIDERANT qu'une convention de partenariat devra être conclue ultérieurement afin de définir les modalités précises de collaboration de l'Orchestre national de Metz et de Metz Métropole dans les domaines autres que financiers,

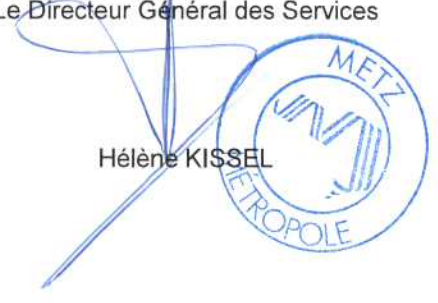
DECIDE de solliciter l'adhésion de Metz Métropole au Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, sous réserve :

- que la contribution de Metz Métropole au budget de l'Orchestre national de Metz soit fixée comme suit :
 - o au titre de 2019 : à 150 000 € (s'ajoutant aux 30 000 € dus pour la participation de l'OnM à l'Opéra *Tosca* en février),
 - o au titre de 2020 : à 250 000 € maximum,
 - o au titre des années 2021 et suivantes : à 300 000 €/an maximum,
- que le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz engage une modification statutaire permettant l'adhésion de Metz Métropole et mentionnant les conditions financières ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce contractuelle à cette fin.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 mars 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20190318-03-2019-DC7-DE

Numéro de l'acte : 03-2019-DC7
Date de décision : lundi 18 mars 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Adhésion de Metz Métropole au Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/03/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190318-03-2019-DC7-DE
Document principal : 99_DE-PT7.pdf

Historique :

20/03/19 14:05	En cours de création	
20/03/19 14:07	En préparation	Catherine DELLES
20/03/19 14:13	Reçu	Catherine DELLES
20/03/19 14:13	En cours de transmission	
20/03/19 14:14	Transmis en Préfecture	
20/03/19 14:17	Accusé de réception reçu	